

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

WIPO/ACE/5/4 Rev

ORIGINAL : anglais

DATE : 28 septembre 2009

F

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS

Cinquième session
Genève, 2 – 4 novembre 2009

IMPORTANCE DE L'APPLICATION ET DE LA PROTECTION
DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LIENS
AVEC LE PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

*Document établi par M. Richard Heath,
vice-président et conseiller juridique spécialisé dans la lutte mondiale
contre la contrefaçon chez Unilever P.L.C. à Londres
et président de l'INTA et de son conseil d'administration**

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du Secrétariat ou des États membres de l'OMPI.

Le Comité consultatif sur l'application des droits se réunit depuis de longues années ici dans cette magnifique ville qu'est Genève, symbole de la coopération et de la diplomatie internationales. Pour commencer, je souhaiterais remercier M. Francis Gurry ainsi que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour leur engagement remarquable en faveur de la protection de la propriété intellectuelle et des consommateurs à l'échelle mondiale. Les travaux de l'Organisation jouent un rôle capital dans le développement et l'application des droits de propriété intellectuelle qui contribuent à assurer la croissance durable et responsable des marchés développés et en développement. Je souhaiterais également remercier M. Michael Keplinger, vice-directeur général, d'avoir eu l'amabilité de m'inviter à prendre la parole à l'occasion de cette cinquième session du Comité consultatif sur l'application des droits qui se tient cette semaine ici à Genève.

Nous vivons dans une économie mondiale en constante évolution qui, à l'heure actuelle, pose de nombreux défis. Bien que nous croyions être proches d'une réelle reprise économique, nous ne pouvons dire avec certitude quand celle-ci aura lieu et quelle sera son étendue. Cette crise économique aura cependant permis d'attirer notre attention sur la dangereuse combinaison d'une augmentation du nombre d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle, d'une part, et d'une diminution des moyens pour lutter contre ces atteintes, d'autre part. Nos efforts collectifs en vue de faire appliquer ces droits de propriété intellectuelle font face à une tâche particulièrement difficile que chacun de vous connaît bien dans son métier, qui consiste à essayer d'en faire plus avec moins.

Aujourd'hui, je viens vous donner le point de vue du secteur privé en ce qui concerne l'importance de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle et ses liens étroits avec le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, notamment sa recommandation n° 45 ainsi que la contribution à apporter et les coûts à supporter par les titulaires de droits à cet égard. Cela comprend naturellement les dangers qui menacent la propriété intellectuelle et l'incidence de notre volonté commune de lutter contre la contrefaçon et le piratage.

Tout d'abord, il convient d'évaluer l'incidence économique globale de la propriété intellectuelle, qui est essentielle pour comprendre ce qui est en jeu.

Cette incidence est au moins aussi importante dans les pays en développement et émergents que dans les pays développés, voire même peut-être plus importante.

La créativité et l'innovation sont essentielles à toute économie moderne axée sur le savoir et d'autant plus importantes pour les fabricants et les consommateurs, y compris pour ceux des pays en développement.

Selon M. Gary Locke, le secrétaire au commerce des États-Unis d'Amérique récemment nommé, l'industrie de la propriété intellectuelle génère quelque cinq mille milliards de dollars É.-U. pour les États-Unis seulement, soit plus de la moitié du montant total de ses exportations. En plus de sa valeur monétaire, cette industrie représente environ 40% de l'activité économique du pays et emploie plus de 18 millions de personnes aux États-Unis d'Amérique seulement.

Transposez ces chiffres à l'échelle de la planète et vous commencerez à comprendre ce que les mots incidence économique signifient et à considérer objectivement l'enjeu des mesures exceptionnelles de relance budgétaire récemment adoptées.

La propriété intellectuelle est source d'activités économiques licites, d'emplois et de revenus, tout en assurant le choix des consommateurs et leur sécurité. Mais elle subit les assauts répétés de ceux qui cherchent à tirer profit de manière illégale des idées et des investissements d'autrui.

C'est pourquoi il convient maintenant d'examiner, bien que brièvement, l'étendue des préjudices considérables qui découlent de la contrefaçon et du piratage.

Le phénomène de la contrefaçon et du piratage est omniprésent et touche tous les pays et tous les secteurs industriels de l'économie mondiale. Il ne fait l'objet d'aucune réglementation et échappe par conséquent aux taxes et droits de douane normalement dus. Il expose les consommateurs à des risques en matière de santé, de sécurité et de qualité qui ont un coût pour la société dans son ensemble en termes d'emploi, de criminalité et de services sociaux, ce qui a pour conséquence de ralentir la croissance économique et le développement et de détourner les ressources publiques, notamment dans les pays en développement où les répercussions sont encore plus importantes.

La contribution des titulaires à l'application des droits et son coût jouent un rôle essentiel à ce niveau. Les coûts liés à la nomination d'enquêteurs et de fonctionnaires affectés à la lutte contre la contrefaçon et à la protection des marques, ceux liés à l'application des droits, au stockage et à la destruction des produits contrefaits ou piratés ou encore ceux engendrés par la mise en place de formations et de programmes de renforcement des capacités à l'intention des organismes d'application des lois, détournent des ressources qui pourraient être investies par ailleurs dans des projets communautaires et des initiatives durables.

Même le secteur dans lequel mon entreprise est active – *Fast Moving Consumer Goods* ou FMCG –, qui ne concerne pourtant que des biens de consommation tels que le savon, le shampoing, le dentifrice, le déodorant ou encore certains produits alimentaires, pour lesquels les risques en matière de santé et de sécurité sont encore plus importants, est fortement touché.

Grâce à nos efforts communs, ainsi qu'à l'engagement et à la coopération d'organisations telles que l'OMPI, parmi d'autres, dans le monde, nous avons réalisé des progrès dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage, et il y a à présent d'importantes contributions de la part des titulaires de droits qui offrent leur concours et proposent des programmes de formation et de renforcement des capacités à l'intention des responsables chargés de l'application des lois, mais également des initiatives de collecte de renseignements et une coopération issue de partenariats public-privé. Cependant, les contrefacteurs ont réagi en déplaçant leurs activités vers les pays en développement où la réglementation est faible, et sont toujours plus présents sur l'Internet.

En définitive, il reste beaucoup à faire.

L'objectif dans les pays en développement et dans les pays développés reste le même : créer un environnement qui contribue au respect des droits de propriété intellectuelle, tout en récompensant l'esprit d'entreprise et en offrant une protection contre la production et la diffusion illégale de produits contrefaits ou piratés.

On estime que la contrefaçon et le piratage coûtent aux pays du G-20 70 milliards d'euros en pertes fiscales et en dépenses supplémentaires liées aux services sociaux,

20 milliards d'euros en matière de lutte contre la contrefaçon et la piraterie, 14,5 milliards d'euros en pertes économiques liées à des décès, auxquels s'ajoutent 100 milliards d'euros liés à des soins de santé consécutifs à des dommages corporels dus à des produits de mauvaise qualité ou à des médicaments inefficaces, voire dangereux. La contrefaçon et le piratage sont responsables chaque année de la perte de 1,2 million d'emplois dans ces pays, un chiffre qui est particulièrement difficile à accepter étant donné la récession mondiale actuelle.

Les pertes enregistrées dans les pays en développement n'ont peut-être pas atteint de tels montants, mais proportionnellement, elles sont équivalentes et ces pays sont confrontés aux mêmes dangers que les autres pays, c'est pourquoi nous devons veiller à ce que des politiques concrètes d'application des droits de propriété intellectuelle soient mises en place. Ces pays dépendent des investissements d'entreprises étrangères, y compris d'Unilever, mais également d'un environnement économique dans lequel les entreprises locales peuvent se développer et prospérer. La protection des droits de propriété intellectuelle peut contribuer dans une large mesure à encourager ces investissements et à générer de l'emploi et des recettes fiscales.

Le fait d'améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle permet également d'encourager les titulaires de droits à investir dans des projets communautaires locaux et dans des opérations de secours humanitaire. Par exemple, notre initiative "LIFEBUOY Health & Hygiene" concernant l'hygiène des mains, lancée en Inde et en Indonésie, contribue à réduire, voire même à éliminer, la mortalité infantile et à promouvoir les bienfaits d'une bonne hygiène dans ces deux pays et dans l'ensemble des pays en développement. Mais les contributions en matière d'opérations de secours humanitaire, telles que dans le cas du Tsunami en Asie du Sud-Est il y a quelques années, sont également touchées.

D'autres exemples fournis par une autre société de premier plan, Sara Lee, qui investit également abondamment dans les marchés en développement, sont présentés dans les slides et incluent un programme de collection de boîtes scolaires KIWI et de travaux manuels et artistiques, un projet mené par des employés conjointement avec la Croix-Rouge, et le projet Malaki de chaussures d'occasion lancé en 2006, qui connaît un succès remarquable, et qui s'étend maintenant au Kenya, à la Tanzanie, au Malawi, à la Zambie, au Rwanda, à l'Afrique du Sud et au Cameroun, où plus de 100.000 paires de chaussures ont été distribuées dans les zones rurales. Il s'agit là d'autant d'exemples d'investissements qui résultent directement de la valeur accordée à la protection de la propriété intellectuelle, aux marques en particulier.

Cependant, pour illustrer le niveau que la problématique de la contrefaçon a atteint, nous observons que même les shampoings que nous vendons à très faible prix dans des emballages à usage unique dans de nombreux pays en développement ont été copiés par les contrefacteurs qui escroquent ainsi les plus pauvres comme les moins pauvres, ce qui montre que rien ne les arrête.

Prenons deux exemples des conséquences négatives de la contrefaçon et du piratage sur l'économie d'un pays développé puis d'un pays en développement.

Au Royaume-Uni, où je réside et où je vis, une étude a récemment été menée portant sur quatre secteurs d'activité représentatifs : le secteur des produits pharmaceutiques, le secteur des produits alimentaires et des boissons, le secteur des logiciels et le secteur des produits de luxe. Selon cette étude, la contrefaçon et le piratage sont responsables de la perte d'environ 200 000 emplois, dont près de 16 000 personnes se retrouvant dans l'incapacité de trouver un

autre emploi. Par ailleurs, ce phénomène représente un coût de cinq milliards d'euros en pertes fiscales et dépenses liées aux services sociaux. En somme, on constate qu'à chaque augmentation de 1% des activités de contrefaçon correspond une perte de 1,7 milliard d'euros. Ces chiffres sont dramatiques même en temps de prospérité économique, qui plus est dans la situation de crise mondiale dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Mais des pertes d'une telle ampleur ne concernent pas uniquement le Royaume-Uni. Au Mexique, un pays très différent, les chiffres sont similaires.

Dans ce pays, on estime que la contrefaçon et d'autres activités portant atteintes aux droits de propriété intellectuelle sont responsables de la perte de 240 000 emplois dans les mêmes secteurs d'activité, dont une perte permanente de 13 000 emplois. Par ailleurs, ce phénomène a coûté plus de 900 millions d'euros au Mexique, si l'on tient compte des pertes fiscales enregistrées et de l'augmentation des dépenses liées aux services sociaux. On estime également à 670 millions d'euros les pertes fiscales potentielles dues à l'absence consécutive d'investissements directs internationaux. En somme, à chaque augmentation de 1% des activités liées à la contrefaçon correspondrait une perte de 290 millions d'euros.

Ces chiffres sont très troublants, mais si l'on procède à une analyse économique, on constate que ce phénomène touche l'ensemble des marchés et qu'il évolue rapidement, donnant lieu à la production et la diffusion de produits contrefaits, pour la plupart bas de gamme et présentant très souvent un véritable danger pour la santé et la sécurité des consommateurs dans le monde entier. Ainsi, si l'on transpose ces chiffres à l'échelle planétaire, à l'ensemble des secteurs d'activité, le constat est effrayant.

Il n'y a pas si longtemps, la contrefaçon se limitait aux produits de luxe. À l'heure actuelle, les contrefacteurs tirent de gros profits de la contrefaçon de biens de consommation produits en série et rapidement consommés, notamment de ceux que notre propre secteur (FMCG) produit, comme je vous l'ai dit auparavant.

Étonnamment, ces biens de consommation contrefaits sont nettement plus présents dans les pays en développement et émergents où ils sont pratiquement considérés comme des produits de base dans la vie quotidienne, alors qu'ils présentent parmi les risques les plus élevés pour la santé et la sécurité tout en offrant aux criminels la possibilité de se livrer à des activités toujours plus lucratives.

Parallèlement à ces biens matériels, les secteurs d'activité axés sur la technologie et, par conséquent, les gouvernements, sont également perdants en termes de transmission de savoirs et de possibilités de concession de licences et de commerce facilitées dans l'ensemble par l'Internet. À l'instar des autres formes de délit, la contrefaçon et le piratage empruntent tous deux les circuits de distribution communs du marché et même le marché en ligne, symbole de modernité du commerce mondial, fait aujourd'hui, lui aussi, les frais de cette réalité.

Enfin et surtout, nous devons combler le fossé entre les dispositions figurant dans les textes de loi et l'application concrète des droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la contrefaçon et le piratage. Il s'agit là de notre objectif commun, de celui du présent comité consultatif, car sans mesures concrètes d'application des droits, il est impossible de lutter contre la diffusion de marchandises contrefaites et de mauvaise qualité qui constituent la pire et souvent la plus dangereuse forme de concurrence déloyale.

À la fois dans les pays développés et dans les pays en développement, le manque d'application efficace des lois nuit à la créativité et à l'innovation, ce qui se traduit par une diminution de l'investissement de l'étranger et à l'étranger, notamment en matière de recherche-développement, déclenchant ainsi un déclin systémique de l'activité économique. Globalement, ces facteurs multiplient les pertes d'emploi, font obstacle à la croissance économique et érodent la confiance des consommateurs.

Ces facteurs négatifs peuvent ensuite conduire à une chute brutale des investissements qui s'accompagne souvent d'une intensification des activités illégales, en particulier des délits qui font comparativement l'objet de peines légères et d'applications éparses, à moins que des efforts ne soient déployés pour harmoniser les sanctions pénales.

De nouveaux partenariats, ainsi que d'autres devant encore être mis en place, vont contribuer à sensibiliser davantage les consommateurs, les gouvernements et l'économie en général à l'importance de la propriété intellectuelle et aux dangers de la contrefaçon et du piratage et à leur faire prendre conscience de leur responsabilité collective à cet égard.

Compte tenu du travail réalisé ici cette semaine, il convient de réaffirmer notre engagement à accomplir la tâche qui nous est confiée.

L'expérience nous montre qu'il est essentiel d'harmoniser les mesures à l'échelle internationale, nationale et régionale pour que des changements durables et concrets s'opèrent au niveau du programme législatif. Les gouvernements du monde entier écoutent toujours la voix de la raison, mais décident parfois, de manière compréhensible, de ne pas la suivre si les discordances sont trop importantes.

L'OMPI, qui collabore avec des organisations telles que l'INTA et d'autres associations et alliances du monde entier ayant les mêmes aspirations et qui est au fait des questions axées sur le développement, peut mener la lutte contre la contrefaçon, le piratage et d'autres formes d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle en encourageant l'utilisation du système de propriété intellectuelle comme fondement du développement durable.

La créativité et l'innovation sont les piliers de l'économie moderne du savoir, mais sans des mesures de protection efficace des droits de propriété intellectuelle auxquels ils sont liés, un retour rapide à des conditions économiques durables et stables est difficilement envisageable.

De fait, au fur et à mesure que nous progressons dans notre travail, nous ne devons pas perdre de vue les avantages de nous réunir ici et l'importance sur le long terme de l'application des droits de propriété intellectuelle. Votre enthousiasme et votre engagement sont les principaux atouts du Comité consultatif sur l'application des droits et vos accomplissements ici auront sans aucun doute des répercussions sur les pays et les consommateurs du monde entier.

Merci de votre attention. Nous vous souhaitons que cette réunion soit couronnée de succès et qu'elle conduise à des résultats et à des objectifs concrets qui pourront être présentés à la sixième session du Comité consultatif sur l'application des droits, lors de notre prochaine rencontre.

[Fin du document]